

FORMULAIRE POUR LES REDEVANCES DES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET SABLÈRES 2018
1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
1.1 Identification de l'exploitant

Numéro d'engistrement du Québec (NEQ) 11 :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone (bureau) :	Télécopieur :

1.2 Identification du répondant

Nom :	Prénom :
Fonction :	Téléphone :

1.3 Identification du propriétaire (si différent de l'exploitant)

Numéro d'enregistrement du Québec (NEQ) 11 :	
Nom :	Prénom :
Adresse du siège social :	
Ville :	Code postal :
Téléphone (bureau) :	Télécopieur :

2. REDEVANCES
2.1 Redevances exigibles

En vertu de la Loi sur les compétences municipales, les redevances sont exigibles pour chaque tonne métrique de substances transportées hors du site d'exploitation de la carrière ou de la sablière. LE DROIT PAYABLE EST DE 0,58 \$ PAR TONNE MÉTRIQUE POUR L'ANNÉE 2018.

2.2 Période couverte

Cochez la période	Période	Déclaration doit être reçue au plus tard le :
<input type="checkbox"/>	1er janvier 2018 au 30 avril 2018	31 mai 2018
<input type="checkbox"/>	1er mai 2018 au 31 août 2018	30 septembre 2018
<input type="checkbox"/>	1er septembre 2018 au 31 décembre 2018	31 janvier 2019

2.3 Appareil de pesée

<input type="checkbox"/>	Pesée sur place
<input type="checkbox"/>	Pas de pesée. Identifiez la méthode utilisée pour évaluer les quantités de substances transportées. (Voir ci-dessous)
* Autre méthode utilisée, s'il y a lieu :	

2.4 Substances transportées hors du site

	Poids (en tonne métrique)	Volume (en cube métrique)
(A) Quantité totale de substances transportées hors du site, excluant la pierre de taille		
(B) Facteur de conversion		1.10 \$
(C) Sous-total (A x B)	0.00 \$	0.00 \$
(D) Quantité totale de pierres de taille transportées hors du site		
(E) Facteur de conversion		1.56 \$
(F) Sous-total (D x E)	0.00 \$	0.00 \$
(G) Sous-total (C + F)	0.00 \$	0.00 \$
(H) Redevances exigibles par tonne métrique	0.58 \$	0.00 \$
(I) Sous-total (G x H)	0.00 \$	0.00 \$
(J) Total	0.00 \$	

2.5 Répartition

Extraction dans la municipalité de :	% (pourcentage)
1.	
2.	
3.	
4.	

3. ATTESTATION DE L'EXPLOITANT
Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant

Nom :	Prénom :
Fonction :	

Déclaration de l'exploitant

Je soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.

Signature

Date

N.B. La MRC de Vaudreuil-Soulanges se réserve le droit de vérifier les données déclarées selon différents mécanismes de contrôle.